
Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 6 novembre 2020

Délibération CA-2020-55

Approuvant le budget rectificatif n°2 pour l'année 2020

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-73, R. 719-79 et R. 719-97 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le budget initial pour 2020 adopté par délibération du Conseil d'administration en séance du 13 décembre 2019 ;
Vu le budget rectificatif pour 2020 adopté par délibération du Conseil d'administration en séance du 11 septembre 2020 ;
Vu l'avis de la commission des moyens de l'UPEC en date du 4 novembre 2020 portant sur l'objet de la présente délibération ;
Vu le projet de budget rectificatif n°2 annexé à la présente délibération ;*

Considérant qu'aux termes des textes susvisés, les modifications apportées au budget de l'établissement au cours de l'exercice sont adoptées par le Conseil d'administration dans les mêmes conditions que le budget initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 6 novembre 2020 en formation plénière, à 27 membres présents et représentés avec 3 abstentions :

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 685 ETPT dont
 - 2 574 ETPT sous plafond État
 - et 111 ETPT financés hors SCSP
- 267 418 753€ autorisations d'engagement dont
 - 199 446 623€ personnel
 - 46 292 696 € fonctionnement
 - 21 679 434€ investissement
- 266 569 918€ crédits de paiement dont
 - 199 446 623€ personnel
 - 47 049 371 € fonctionnement
 - 20 073 924€ investissement

- 260 799 841€ prévisions de recettes
- - 5 770 077€ de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 182 305 € de variation de trésorerie
- 3 196 800 € de résultat patrimonial
- 6 666 800 € de capacité d'autofinancement
- - 5 770 077 € de variation de fonds de roulement

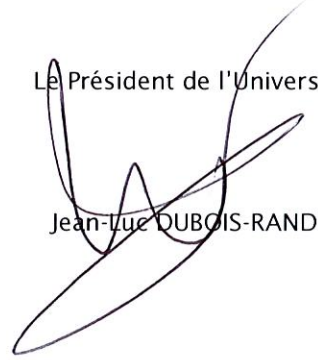
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 6 novembre 2020

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.